

Synthèse du Rapport Economique et Financier accompagnant le Projet de Loi de Finances 2024 -REF 2024-

Le Projet de Loi de Finances pour l'année 2024 intervient dans un contexte économique et financier particulier. Sur le plan international, l'économie mondiale se trouve prise en étau entre des tensions géopolitiques persistantes, la recrudescence des événements climatiques extrêmes et un durcissement marqué des conditions financières, générant, ainsi, des risques baissiers pour la croissance économique mondiale.

Dès lors, l'économie nationale se trouve confrontée à de multiples chocs, successifs et concomitants (sanitaire, climatique,...), et à la survenance du plus puissant séisme de l'histoire récente de notre pays. En dépit de ce contexte, l'activité économique devrait connaître, en 2023, une reprise de sa croissance pour se situer autour de son niveau moyen d'avant la pandémie, soit une croissance attendue de 3,4% en 2023, ce qui correspond à un surcroît de 2 points de pourcentage par rapport à 2022. Ces évolutions traduisent la résilience avérée de l'économie nationale et sa grande capacité de rebond à la faveur du processus continu de réformes structurelles et sectorielles engagé au cours des deux dernières décennies. Cette capacité de résilience s'est renforcée davantage durant ces trois dernières années grâce au déploiement efficace et ciblé de mesures de soutien adaptées permettant de contenir et d'atténuer l'ampleur des impacts socio-économiques de la pandémie, de la sécheresse et de l'envolée des prix des matières premières.

Ainsi, face aux défis actuels et futurs que notre pays est amené à relever, il s'avère impératif de poursuivre et d'améliorer les gains en capital humain pour libérer son plein potentiel en vue d'assurer une croissance durable et inclusive. Par ailleurs, la garantie de la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique reste un pilier fondateur de la souveraineté nationale et de résilience face aux crises. De même, la mobilisation du plein potentiel de nos territoires relève de l'ordre des priorités en vue de renforcer leurs résiliences et consolider leur rôle en tant que moteurs de croissance et de création de richesses.

Tenant compte d'un contexte complexe et incertain, l'édition 2024 du Rapport Économique et Financier (REF) a exploré dans sa première partie les tendances récentes de l'environnement international, en mettant l'accent sur les principaux enjeux et risques qui se profilent à l'horizon. La deuxième partie a analysé les facteurs de résilience de l'économie marocaine en mettant en exergue les avancées de notre pays dans sa dynamique de grandes réformes sectorielles, sociales et spatiales. Quant à la troisième partie du Rapport, elle a traité le profil des finances publiques et a mis l'accent sur les efforts déployés et les réformes engagées par le Maroc pour préserver la soutenabilité et l'efficacité de ses finances publiques, ainsi que sur le cadre macroéconomique et les grandes orientations qui sous-tendent le Projet de Loi de Finances 2024.

I. L'économie mondiale dans un contexte d'incertitudes persistantes

Au regard d'un contexte international marqué par une conjonction de crises (sanitaire, climatique, géopolitique...) qui se succèdent et s'entremêlent, **la croissance économique mondiale** devrait décélérer, selon le FMI, pour s'établir à 2,9% en 2024 contre 3% en 2023 et 3,5% en 2022. La croissance mondiale demeure, de fait, impactée par les niveaux encore élevés de l'inflation et par le resserrement des conditions monétaires et financières.

Aux Etats-Unis, le FMI prévoit une hausse du PIB de 2,1% en 2023. Cette croissance devrait ralentir à 1,5% en 2024 du fait d'un resserrement plus accentué du crédit.

Pour la zone euro, la croissance devrait nettement ralentir en 2023, selon le FMI, passant à 0,7% contre 3,3% en 2022, freinée par une modération de la demande et une récession en Allemagne. L'économie allemande est, en effet, affectée par plusieurs facteurs dont les niveaux élevés d'inflation et des taux d'intérêt, la faiblesse de la demande extérieure, ainsi que les perturbations de la chaîne d'approvisionnement en gaz naturel en provenance de la Russie. En termes de perspective, l'activité économique de la zone euro devrait se redresser en 2024 pour se hisser à 1,2%. Elle devrait, ainsi, se redresser en Allemagne (0,9% après -0,5% en 2023), se consolider en France (1,3% après 1%) et se poursuivre au même rythme en Italie (0,7% après 0,7%) mais devrait ralentir en Espagne (1,7% après 2,5%).

Au Royaume-Uni, la reprise économique, perturbée par le choc d'inflation et par une politique monétaire plus stricte, est projetée à 0,5% en 2023 après une croissance de 4,1% en 2022. Une faible reprise de 0,6% est attendue en 2024, selon le FMI.

Par ailleurs, l'économie du Japon devrait rebondir de 2% en 2023, après avoir ralenti à 1% en 2022. D'après le FMI, elle devrait se rapprocher de sa tendance en 2024, en enregistrant une croissance de 1%, soutenue par une hausse des salaires et des bénéfices des entreprises.

Quant à la croissance des pays émergents et en développement, elle reste globalement solide, comme en témoignent les statistiques du FMI qui font état d'une croissance de l'activité économique de ces pays de 4% en 2023 et 2024, soit un rythme comparable à celui de 2022 (4,1%). Ainsi, l'économie chinoise devrait marquer un rebond en 2023 (5% après 3% en 2022), suite à la levée de la politique zéro-Covid, ouvrant la voie à une reprise de la consommation et des services. Toutefois, la croissance du PIB chinois devrait ralentir en 2024 pour s'établir à 4,2%. En Inde, les perspectives de croissance économique restent robustes (6,3% en 2023 et 2024), en raison de l'expansion de la demande intérieure stimulée par des dépenses publiques élevées et des entrées importantes d'investissements étrangers.

Par ailleurs, les perspectives de croissance dans la région d'Amérique latine et Caraïbes s'annoncent modérées (2,3% en 2023 et 2024 après 4,1% en 2022), en lien avec la dissipation des effets de la réouverture de l'économie après la crise pandémique de la Covid-19 et la modération des prix des matières premières.

La région de l'Europe Centrale et Orientale devrait enregistrer, pour sa part, une nette reprise en 2023 (2,4% après 0,8% en 2022). En 2024, la croissance de l'activité économique de la région devrait afficher un ralentissement pour se situer à 2,2%, en lien avec une faiblesse de la reprise en Russie (1,1%) et en Turquie (3%).

En Afrique Subsaharienne, la croissance devrait se poursuivre à un rythme modéré en 2023 (3,3% après 4% en 2022), notamment au Nigeria (2,9% après 3,3%) et en Afrique du Sud (0,9% après 1,9%). Dans la région MENA, les perspectives de croissance se sont affaiblies (2% après 5,6%), impactées par la faiblesse de l'activité en Egypte (4,2% après 6,7%) et, surtout, dans les pays producteurs de pétrole, notamment l'Arabie Saoudite (0,8% après 8,7%). Pour 2024, la croissance économique devrait se renforcer aussi bien dans l'Afrique subsaharienne pour se hisser à 4% que dans la région MENA qui devait avoisiner 3,4%.

Sur le plan des échanges internationaux, le commerce mondial de marchandises a affiché une résilience en 2022, en réalisant une croissance de 3% en volume contre 13% sous l'effet d'une

hausse quasi généralisée des prix. Pour ce qui est des évolutions attendues pour l'année 2023, les dernières prévisions de l'OMC font état d'une progression de 0,8% du volume des échanges mondiaux de marchandises, affecté par les effets d'une inflation persistante et d'une politique monétaire plus stricte, notamment aux États-Unis et dans l'Union européenne, les conséquences du conflit en Ukraine, ainsi que par le ralentissement de la croissance chinoise suite aux difficultés de son marché immobilier.

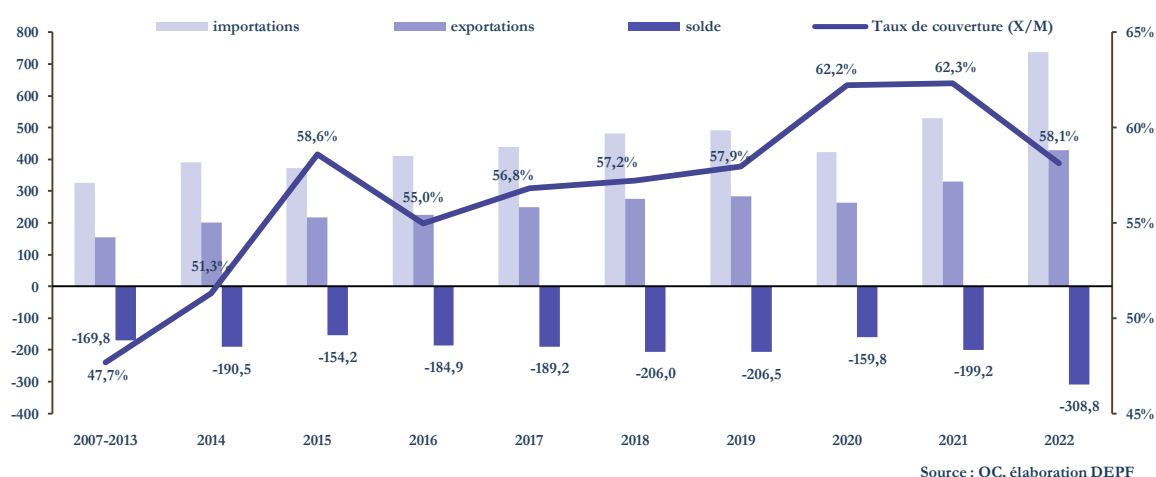
S'agissant des flux mondiaux d'investissements directs étrangers (IDE), selon la dernière édition du rapport de la CNUCED « World Investment Report 2023 », ces flux ont chuté de 12% en 2022, pour s'établir à 1.300 milliards de dollars, après un fort rebond en 2021, qui faisait suite à la chute brutale induite par la crise sanitaire en 2020. Quant aux perspectives d'évolutions durant l'année 2023, la CNUCED prévoit une poursuite des pressions à la baisse sur l'IDE mondial en lien, notamment, avec la persistance des tensions géopolitiques et des turbulences du secteur financier.

Les évolutions récentes de la conjoncture internationale ont une des implications sur l'économie nationale, particulièrement le commerce extérieur et les autres flux financiers, ainsi que le taux de change et le niveau général des prix domestiques ne manqueraient pas d'en être impactés.

Ainsi, **les exportations marocaines** ont affiché, jusqu'à fin août 2023, une légère augmentation de 0,2%, par rapport à la même période de 2022, sous l'effet de la hausse des exportations d'automobile, de celles des produits électronique et de l'électricité, ainsi que de celles du textile et cuir, conjuguée à la baisse des ventes à l'étranger du secteur aéronautique et de celles des phosphates et dérivées.

En parallèle, **les importations** ont connu une baisse de 3,9%, en lien essentiellement avec le repli des importations des produits énergétiques de 22,6% suite au recul des approvisionnements en gaz-oils et fuel-oils de 28%, sous l'effet conjugué de la baisse des prix et des quantités. De même, les importations des produits alimentaires, des demi-produits et des produits bruts ont régressé respectivement de 1,3%, de 13,5% et de 25,4%. Néanmoins, les achats de l'étranger des biens d'équipement ont enregistré une progression de 16,6%.

Ces évolutions des exportations et des importations se sont soldées, au terme des huit premiers mois de l'année 2023, par un allègement du déficit commercial de 9,4% par rapport à la même période de l'année 2022 et par une légère amélioration du taux de couverture de 2,4 points de pourcentage pour s'établir à 59,3% contre 56,9% une année auparavant.



Graphique 1 : Evolution de la balance commerciale du Maroc

Pour ce qui est du **flux net des IDE au Maroc**, il a connu une augmentation de 6,8% en 2022, enregistrant 21,7 milliards de dirhams, contre 20,4 milliards de dirhams en 2021, sous l'effet d'une hausse des recettes des IDE de 21,6%, pour s'établir à 39,5 milliards de dirhams, et une

augmentation des dépenses de 46,3%, pour se situer à 17,8 milliards de dirhams. La France reste le premier pays investisseur au Maroc, avec 29% du total des investissements étrangers en 2022. Pour ce qui est de la répartition sectorielle des IDE à destination du Maroc, l'industrie et l'immobilier ont été les secteurs les plus attractifs en 2022 avec des parts respectives de 37% et 20% dans le total des IDE reçus. A fin août 2023, le flux net des IDE a baissé de 49,6%, affichant une valeur de 10,1 milliards de dirhams, attribuable à une diminution des recettes de 23,4% pour avoisiner à 21,2 milliards de dirhams et à une augmentation des dépenses de 44%, passant à 11,2 milliards de dirhams.

Pour ce qui est des évolutions du **taux de change**, le dirham s'est déprécié, entre janvier et septembre 2023, à la fois face à l'euro et au dollar, respectivement de 3,7% et 2,2% en comparaison avec la même période de l'année dernière pour atteindre les taux de change se situant à 10,97 dh/€ et 10,12 dh/\$. Après s'être rapproché de la limite supérieure de la bande de fluctuation (+5%) fin 2022, le dirham s'en est progressivement éloigné, restant globalement au-dessus du milieu de la bande.

Quant aux variations du **niveau général des prix**, l'année 2023 est marquée par des niveaux d'inflation qui se sont résolument inscrits dans une trajectoire baissière.

A l'aune d'un contexte mondial parsemé d'une multiplicité d'incertitude, trois risques majeurs se profilent et qu'il est opportun de surveiller de près. En premier lieu, les perspectives du maintien prolongé des taux d'intérêt élevés à l'échelle mondiale, rendant la tâche de plus en plus difficiles aux banques centrales qui doivent être suffisamment restrictive pour ramener l'inflation à la cible, sans provoquer une récession ou des turbulences dans le secteur financier. En second lieu, le surendettement des économies mondiales, avec une dette publique mondiale culminant à 91 billions de dollars en 2022, ce qui pourrait accentuer la vulnérabilité de la reprise économique mondiale. En troisième lieu, les enjeux inhérents au changement climatique, mettent en évidence l'urgence d'adapter les modèles de production et de consommation vers des pratiques durables et inclusives.

II. L'économie marocaine à l'épreuve des chocs exogènes : facteurs de résilience, défis et principaux enjeux

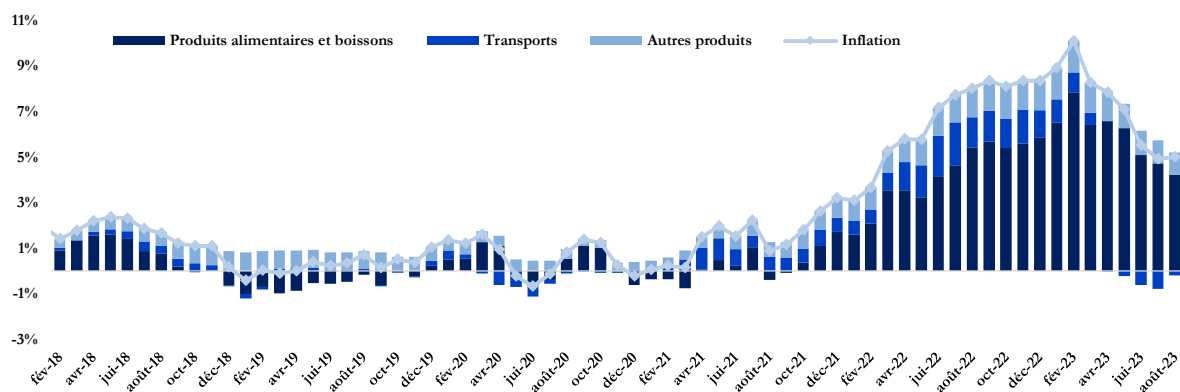
Au cours de ces dernières années, le Maroc a dû faire face à une succession de chocs exogènes complexes et de différentes natures mettant en lumière la résilience avérée de son économie et sa grande capacité de réaction. Le choix de la diversification économique engagé par notre pays sur le plan sectoriel et géographique a joué un rôle déterminant dans l'atténuation de la vulnérabilité de notre tissu productif, comme en témoigne la reprise de la croissance en 2023 qui s'établirait à 3,4%, soit plus de 2 points de pourcentage par rapport à 2022, avoisinant, ainsi, son niveau moyen d'avant la pandémie.

La reprise attendue, en 2023, serait attribuée au retour à la croissance de la valeur ajoutée agricole, grâce à la réalisation d'une récolte céréalière au titre de la campagne agricole 2022-2023 estimée à 55,1 millions de quintaux, en hausse de 65% par rapport à campagne précédente. De plus, le dynamique de l'activité économique nationale devrait bénéficier du retour à la croissance du secteur secondaire, après la légère contraction en 2022 ainsi que de la consolidation de la croissance du secteur des activités tertiaires.

Du côté de la demande, la consommation des ménages aurait bénéficié, en 2023, du comportement globalement positif des indicateurs de revenu dont, notamment, les crédits à la consommation (+1% à fin août 2023) et les transferts des MRE (+7,2% à fin août 2023).

La consommation des ménages profiterait, également, de l'atténuation progressive de la hausse des prix enregistrée depuis le mois de mars 2023. En effet, après un pic d'inflation mensuel de 10,1% atteint en février 2023 (début de la crise en Ukraine), ce taux a décéléré à partir du mois de mars pour atteindre 4,9% en juillet 2023 et stagné autour de 5% en mois d'août. Par composante d'inflation, la composante alimentaire a accusé un ralentissement progressif depuis mars 2023, passant de +20,1% en glissement annuel à +10,4% en août 2023. Concernant la composante non

alimentaire de l'inflation, les prix du transport, qui constitue le secteur impacté directement par les prix des carburants, ont enregistré un net repli passant d'une hausse de 5,1% durant le mois de mars à une régression de 1,8% en août 2023. Pour sa part, l'inflation sous-jacente, qui exclut les produits à prix volatiles et les produits réglementés, s'est inscrite également en baisse passant de 8,1% en mars à 4,9% durant le mois d'août 2023.



Graphique 2 : Contribution des éléments de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) au taux d'inflation

L'encadré qui suit met en relief les principales mesures mises en place par les pouvoirs publics afin de soutenir le pouvoir d'achats des ménages et l'activité des entreprises et ainsi contrecarrer les effets de l'inflation.

Mesures prises par le Gouvernement pour limiter l'impact de l'inflation

Le Maroc a mis en œuvre plusieurs mesures budgétaires et fiscales destinées à soutenir les ménages et les entreprises dans un contexte d'inflation élevée. Il a, également, mobilisé plus de 40 milliards de dirhams comme dépenses supplémentaires au cours de l'année 2022 et a programmé pour l'année 2023 près de 17 milliards de dirhams de dépenses extrabudgétaires additionnelles destinées, entre autres, à limiter l'impact de l'inflation et à soutenir les entreprises et le pouvoir d'achat des ménages. Les principales mesures adoptées dans ce sens sont déclinées comme suit :

- La mise en place d'une subvention exceptionnelle au profit des professionnels du transport routier ;
- Le lancement du programme exceptionnel de soutien aux agriculteurs et aux éleveurs qui vise à réduire l'impact de la sécheresse et les effets de conjoncture et de restaurer l'équilibre des chaînes de production. Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire de 10 milliards de dirhams dont 5 milliards de dirhams sont dédiés à la protection du capital animal, plus particulièrement à travers la subvention de l'orge et des aliments importés destinés au bétail et à la volaille. En outre, une enveloppe de 4 milliards de dirhams est mobilisée pour la protection du capital végétal et le soutien des filières ainsi qu'une enveloppe de 1 milliard de dirhams dédiée au renforcement des capacités financières de la banque Crédit Agricole en vue de soutenir les agriculteurs ;
- L'adaptation de la politique tarifaire aux exigences imposées par la forte hausse des cours internationaux des produits alimentaires et la situation de l'offre interne en ces produits et ce à travers : i) la suppression des droits de douanes appliqués au blé tendre et l'instauration d'une prime forfaitaire au blé tendre panifiable importé ; ii) la suspension des droits de douanes sur les importations d'huiles brutes et de plantes oléagineuses ; iii) la prise en charge, depuis le 17 novembre 2022, par le budget de l'Etat des droits de douanes appliqués au lait en poudre fixés à 50% et des droits de douanes sur les importations de beurre ; iv) la suspension du droit d'importation fixé à 100% sur les importations de 200.000 veaux destinés à l'abattage et prise en charge par le budget de l'Etat de la TVA fixée à 20% sur ces importations à partir du 3 février 2023 ; v) la suppression, depuis fin janvier 2023, du poids minimum des bovins domestiques importés et destinés à l'abattage et, depuis octobre 2022, du droit d'importation des bovins domestiques pesant plus de 550 Kg, vi) la mise en place d'un programme exceptionnel d'approvisionnement du marché intérieur en ovins d'importation destinés à la fête El Aid Adha 1444 (2023) ;
- Le maintien des subventions de l'Etat aux prix de l'électricité compte tenu de leur importance et leur impact sur le pouvoir d'achat des ménages ;
- Le renforcement du contrôle dans les marchés en termes d'approvisionnement en produits de première nécessité et de lutte contre la spéculation ;
- La revalorisation du salaire minimum légal interprofessionnel garanti (SMIG) et du salaire minimum agricole garanti (SMAG) à partir du mois de septembre 2022. Ainsi, pour les professions libérales et les secteurs de l'industrie et du commerce, le SMIG est passé à 2.970 dirhams par mois en septembre 2022 pour atteindre 3.119 dirhams en septembre 2023. Concernant le SMAG, il a été revalorisé de 10% en septembre 2022 puis de 5% en septembre 2023 pour se situer à 2.303 dirhams par mois ;

•L'entrée en vigueur dès le 1^{er} décembre 2022 de l'augmentation de 5% des pensions de retraite versées par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

En parallèle, le comportement favorable des importations des biens d'équipement et des crédits à l'équipement (+16,6% et +9,3% respectivement à fin août 2023) indiquent une amélioration de la dynamique d'investissement. Une amélioration qui se justifie, aussi, par l'évolution des dépenses d'équipement du Budget Général de l'Etat qui se sont accrues de 25,4% à fin septembre.

Tenant compte de ces éléments, il est clair que notre pays a pu consolider sa résilience et sa capacité à prospérer en dépit d'un environnement économique mondial en constante évolution et ce, en tirant profit de son engagement dans des réformes sectorielles et structurelles gagnantes à même de garantir l'essor d'une économie plus diversifiée, compétitive et capable de faire face aux différents chocs.

Sur le plan agricole, l'agriculture marocaine est aujourd'hui en face d'importantes contraintes causées par la recrudescence des effets du changement climatique, observée au cours de ces dernières années, qui impacte négativement la disponibilité en eau pour l'agriculture plaçant ainsi les questions de la durabilité et de la valorisation au centre du modèle de développement agricole.

Conscient de ces contraintes et de ces défis, une nouvelle stratégie agricole baptisée « Génération Green 2030 » a été adoptée et qui capitalise sur les réalisations du Plan Maroc Vert (PMV) déployé au cours de la dernière décennie. Dès lors, cette nouvelle stratégie vise à relever les défis majeurs auxquels est confronté le secteur agricole marocain, en particulier la nécessité de promouvoir le capital humain agricole, l'impératif d'une meilleure adaptation au contexte climatique de plus en plus contraignant, l'exigence d'une plus grande intégration du secteur dans son aval industriel, ainsi que la nécessité d'accélérer la transition vers un modèle de développement agricole plus durable.

En matière d'industrialisation, l'industrie nationale a fait preuve d'une résilience confirmée face aux différents chocs qu'elle a subis ces dernières années. L'année 2022 marque, à cet égard, une forte redynamisation, comme en témoigne l'évolution positive des principaux baromètres touchant aussi bien les filières industrielles classiques que les nouveaux métiers industriels du Maroc. Ce dynamisme est résultat d'un ensemble de stratégies volontaristes, en particulier, le Plan d'Accélération Industrielle 2014-2020, qui a permis de poser les jalons d'une industrie nationale renouvelée. Dans la même lignée, et dans l'objectif de répondre aux nouveaux impératifs de souveraineté industrielle, des mesures ont été mises en place visant à susciter l'intérêt des investisseurs nationaux pour le secteur industriel (mise en place d'une la Banque de Projets Industriels, accélération du développement du chantier des énergies renouvelables, entrée en vigueur de la charte de l'investissement, opérationnalisation du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement...).

Continuant sur la voie du progrès, le Maroc s'est lancé dans une dynamique ayant pour objectif de consolider son positionnement sur des maillons supérieurs de la chaîne de valeurs de ses métiers mondiaux et d'assurer sa souveraineté industrielle, en s'orientant vers le développement d'industries de pointe capables de parer aux différents risques liés à la garantie d'un approvisionnement continu de ses besoins en intrants industriels. Toutefois, plusieurs tendances du secteur industriel se profilent au niveau mondial et qui sont porteuses de défis majeurs et d'opportunités pour l'industrie marocaine. Il s'agit, essentiellement, du verdissement de l'industrie qui constitue un enjeu majeur porteur de nouveaux avantages concurrentiels pour notre pays, du raccourcissement des chaînes de valeur mondiales, de la digitalisation du tissu industriel qui est une voie incontournable pour le développement de l'industrie nationale et de la formation des profils pointus...

S'agissant du secteur touristique, après avoir été soumis à rude épreuve depuis 2020, il affiche un rebond important en 2023, comme en témoignent la hausse de 10% des arrivées touristiques au Maroc (10,2 millions) à fin août 2023 relativement à la même période de 2019 et l'accroissement des recettes touristiques (71,4 milliards de dirhams) de 35% au titre de la même période. Ce rebond post pandémie du tourisme national et sa résilience en ces temps de crises sont le fruit d'une

multiplicité de mesures entreprises par l'Etat pour appuyer la relance du secteur à l'instar de la mise en œuvre d'un plan d'urgence doté d'un budget de 2 milliards de dirhams, le montée en gamme de l'opération Marhaba, le renforcement de la promotion touristique, la consolidation de la connectivité aérienne et maritime, l'adoption des e-visas, ...

Tout en capitalisant sur les acquis des stratégies précédentes (Visions 2010 et 2020) et en tenant compte des mutations que connaît le secteur, une nouvelle feuille de route de relance du tourisme à horizon 2026 a été adoptée articulée autour de quatre axes stratégiques : (i) la restructuration de l'offre touristique autour de 14 filières intégrées (9 thématiques et 5 de valorisation du patrimoine immatériel); (ii) le renforcement simultané des prérequis nécessaires à l'amélioration de la compétitivité de la destination (doublement des capacités aériennes, plan marketing et promotion, 16 projets pilotes d'animation, mise à niveau de l'offre hôtelière, ...); (iii) la revue de la gouvernance du secteur avec une implémentation de la nouvelle feuille de route qui est portée par une Commission Nationale Interministérielle du Tourisme pilotée par le Chef du Gouvernement et appuyée par des commissions nationales thématiques; et (iv) la mobilisation d'une enveloppe budgétaire globale de 6,14 milliards de dirhams pour la mise en œuvre de la feuille de route au titre de la période 2023-2026.

Dans le même sillage, le Gouvernement a signé, en juillet 2023, un contrat-programme avec la RAM qui couvre la période de 2023 à 2037 et ce, au regard du rôle crucial du volet aérien dans l'accomplissement des objectifs de la nouvelle feuille de route de relance du secteur touristique.

A l'échelle territoriale, les efforts déployés par le Maroc en matière de mise en valeur des potentialités des territoires ont permis de desserrer jusqu'à une certaine mesure les contraintes qui pèsent sur l'essor des territoires. Les réformes entreprises, dans ce sens, ont permis d'insuffler un élan supplémentaire à la dynamique des territoires dans la perspective d'atteindre une répartition équilibrée du processus de création de la richesse entre les différentes régions qui demeurent portée par les provinces de la dorsale Tanger-El Jadida.

En termes de rythme de croissance nominale, ce sont les régions à faible contribution au PIB qui présentent les trajectoires les plus dynamiques, affichant des taux de croissance supérieurs à la moyenne nationale (3,7%). Il s'agit, notamment, des régions de Laâyoune Sakia Al Hamra (10,4%), de Dakhla Oued Ed Dahab (7,1%), de Guelmim Oued Noun (5,8%), de l'Oriental (4,6%) et de Drâa Tafilalt (4%).

Ces configurations régionales pourraient contribuer à atténuer les inégalités de création de la richesse à l'échelle territoriale. Ainsi, sur la période d'analyse, cinq régions affichent un PIB nominal par habitant supérieur à la moyenne nationale (31.630 dh/habitant) en l'occurrence, la région de Dakhla Oued Ed Dahab (72.342 dh/habitant), de Casablanca Settat (50.545 dh/habitant), de Laâyoune Sakia Al Hamra (45.698 dh/habitant), de Rabat Salé Kenitra (36.956 dh/habitant) et enfin Guelmim Oued Noun (33.943 dh/habitant).

Malgré ces avancées indéniables, **des défis majeurs restent à relever**, en termes de valorisation du capital humain et de sa meilleure préparation aux enjeux actuels et futurs, à même de consolider les jalons d'un développement inclusif. Dans cette perspective, les pouvoirs publics continuent le parachèvement des grands chantiers structurants en cours et l'accélération de leur rythme d'avancement dont le Chantier Royal de la généralisation de la protection sociale et la refonte globale du système de l'éducation et de la formation ainsi que du secteur de santé....

Dans ce sillage, il est important de signaler que durant les deux dernières décennies, des progrès remarquables ont été enregistrés en termes **d'accès à l'éducation** à travers, notamment, l'atteinte de la généralisation de l'enseignement primaire (hausse du taux spécifique de scolarisation entre 2000-2001 et 2022-2023, passant de 84,6% à 100% au niveau national), le renforcement de l'accès à l'enseignement collégial et secondaire (réalisation d'un taux spécifique de scolarisation des enfants âgés de 12-14 ans et de ceux âgés de 15-17 ans s'établissant respectivement à 100% et 76,9% en 2022-2023 contre 60,3% et 37,2% en 2000-2001) et la réduction des écarts de scolarisation entre les milieux urbain et rural et entre les garçons et les filles. Il est à noter dans ce cadre que les

programmes d'appui social à la scolarisation (programme Tayssir, un million de cartables, des bourses d'internats et cantines scolaires,...) ont fortement contribué à l'atteinte de ces résultats.

Toutefois, le système éducatif national continue de faire face à un ensemble de défis, notamment la qualité relativement faible des apprentissages et le rendement global du système éducatif. Pour relever ces défis, une *feuille de route de la réforme du système éducatif national* qui couvre la période de 2022 à 2026 a été adoptée et dont l'opérationnalisation a été lancée. Elle se base, entre autres fait, sur les orientations de la vision stratégique de la réforme d'éducation nationale (2015-2030), sur les recommandations du Rapport sur le Nouveau Modèle de Développement, ainsi que sur le programme gouvernemental. Elle est articulée autour de trois axes majeurs à savoir : l'enseignant, l'étudiant et les établissements d'enseignement.

Pour ce qui est de **la formation professionnelle**, l'opérationnalisation de la feuille de route conçue pour son développement a été marquée par l'inauguration, en 2023, de la quatrième Cité des Métiers et des Compétences (CMC) située dans la région de Rabat-Salé-Kénitra (dont l'offre de formation concerne 8 secteurs métiers, dont 4 nouveaux, choisis en tenant compte des spécificités du tissu économique régional) après le démarrage des trois autres CMC relevant des régions de Souss-Massa, de l'Oriental et de Laâyoune-Sakia El Hamra. Ces 4 CMC ont, ainsi, permis d'élargir l'offre de formation initiale qui a atteint, durant l'année scolaire 2023-2024, une capacité avoisinant 410.000 places pédagogiques dispensées par 18 établissements.

Concernant, **l'enseignement supérieur et la recherche scientifique**, des avancées ont été enregistrées en termes de mise en œuvre du Plan National d'Accélération de la Transformation de l'Écosystème de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (PACTE ESRI 2030). Dans ce cadre, l'année universitaire 2023-2024 marque la mise en place par le Gouvernement des mesures qui visent l'ancrage d'un nouveau modèle pour l'université marocaine, l'excellence académique et scientifique et appuie l'inclusion économique et sociale. A cet égard, le conseil du Gouvernement du 24 juillet 2023, a adopté les nouvelles dispositions prévues par le décret n°2.23.668 (publié par la suite dans le Bulletin Officiel du 21 août 2023) qui fixe la vocation des établissements universitaires, les cycles des études supérieures, ainsi que les diplômes nationaux correspondants.

Pour ce qui est du **secteur de la santé**, la généralisation de la couverture médicale a permis à partir du 1er décembre 2022 à tous les Ramedistes (y compris leur ayants droits) de s'inscrire au régime de l'AMO-TADAMON¹, ce qui a impulsé le lancement d'une réforme en profondeur du système de santé nationale. Dans le cadre de la mise en œuvre de ladite réforme qui est régit par la loi-cadre n°06-22, plusieurs textes législatifs ont été adoptés par le Parlement ou en cours d'adoption, en particulier ceux concernant les organes de gouvernance du secteur et la valorisation des ressources humaines. Il s'agit, principalement, de la loi n° 09.22 promulguée par le dahir n°1.23.51 du 28 juin 2023 relatif aux métiers de la santé qui consacre des dispositions relatives à la mise en place d'un système de rémunération motivant pour les professionnels de la santé, de la promulgation de la loi n°08.22 portant création des Groupements Sanitaires Territoriaux, de la promulgation de la loi n° 07-22 relative à la création de la Haute Autorité de la Santé (à travers le Dahir n° 1-23-84 publié au Bulletin officiel de 04 décembre 2023) ... Concernant l'Agence des médicaments et des produits de santé et l'Agence marocaine du sang et de ses dérivés, les lois relatives à leur mise en place ont été promulguées respectivement par le dahir n° 1.23.54 du 12 juillet 2023 et le dahir n° 1.23.55 du 12 juillet 2023.

Quant à l'opérationnalisation de la **généralisation de la protection sociale** et particulièrement dans son volet lié à la généralisation de la couverture médicale, en l'espace d'une année le nombre global des bénéficiaires de l'AMO-CNSS a été multiplié par 3, passant de 7,8 millions de personnes en 2020 à plus de 23,2 millions de personnes à fin juin 2023 et ce, grâce à l'intégration de 3,6 millions de travailleurs non-salariés et leurs ayants droit, et de 9,7 millions de personnes

¹ Conformément à la loi 09.21 portant généralisation de la protection sociale, la population bénéficiaire du RAMED a été intégrée à l'AMO en décembre 2022 dans le cadre du mécanisme de solidarité AMO-TADAMON.

bénéficiaires (assurés et ayant droit) dans le cadre d'AMO-TADAMON. Sur le plan législatif et réglementaire, de nombreuses mesures ont été prises à cet égard, principalement, la modification de la loi 65-00 portant couverture médicale de base pour tenir compte des dispositions de la loi 09-22 portant réforme de la protection sociale dans son volet AMO ainsi que les décrets d'application la concernant (décret 2.22.797 du 29 novembre 2022 pour application de la loi 65-00 concernant l'AMO dédiés aux personnes qui ne sont pas capables de s'acquitter des cotisations).

De plus et en application des Hautes Instructions Royales, le Gouvernement a procédé à la mise en place *des prérequis nécessaires à l'opérationnalisation du programme d'aide sociale directe*. Ce programme qui représente la deuxième étape de la généralisation de la protection sociale, et dont la mise en œuvre est programmée pour fin 2023, est destiné aux familles qui ne bénéficient pas actuellement d'allocations familiales.

En matière **d'accès à l'emploi**, le Maroc le marché du travail national continue de subir les effets négatifs de la pandémie de Covid-19 et d'une campagne agricole particulièrement défavorable, comme en témoigne la perte de 24.000 postes d'emplois en 2022. Tenant compte de ce contexte, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des programmes actifs d'emploi², tant au niveau national que régional, qui ont pour objectif principal de soutenir les chercheurs d'emploi et les porteurs de projets, facilitant ainsi leur intégration dans le marché du travail. De plus, de nouvelles initiatives ont mises en place visant la promotion de l'inclusion de la population en âge de travailler dans le marché du travail, en l'occurrence, les programmes « Awrach », « Intelaka » et « FORSA » :

- ➔ S'agissant du programme «Awrach»³, le bilan de sa première édition, au titre de l'année 2022, fait état de l'enregistrement de près de 104.000 bénéficiaires dont 30% sont des femmes ;
- ➔ Pour ce qui est du programme « Intelaka »⁴ lancé conformément aux Instruction Royales, il cible, principalement, les jeunes diplômés, les auto-entrepreneurs, les micro-entreprises, les entreprises exportatrices et les TPE. Ce programme a permis la distribution de 44.700 crédits au profit de 28.700 bénéficiaires pour une valeur de plus de 6 milliards de dirhams ;
- ➔ Quant au programme « FORSA », qui vise à soutenir et encourager l'entrepreneuriat sous toutes ses formes, en offrant une opportunité équitable à tous les citoyens intéressés par la création d'entreprises et le développement de projets innovants, les jeunes âgés de 18 à 35 ans et les femmes représentent respectivement 65% et 20% de sa population bénéficiaire.

Dans le même ordre d'idées, le *Gouvernement, la CGEM et les centrales syndicales les plus représentatives ont signé, en avril 2022, un accord social et ratifié une charte nationale sur le dialogue social pour renforcer l'action syndicale au Maroc* et ce, conformément à la Vision Royale concernant l'institutionnalisation du dialogue social. Dans ce sens, le Gouvernement a validé, au début septembre 2022, deux mesures importantes issues de cet accord à savoir : le relèvement du SMIG et du SMAG, et de l'augmentation du quota de promotion des fonctionnaires, passant de 33% à 36%. En outre, le projet de décret relatif à la hausse de 5% du SMIG et du SMAG a été approuvé par le Gouvernement, le 21 septembre 2023, afin de valoriser le SMIG pour s'établir à 3120 dirhams au lieu de 2.970 à compter du premier septembre 2023.

En parallèle de l'accélération de la cadence de la mise en œuvre des chantiers en faveur de la consolidation du capital humain, le Maroc est amené à faire face à d'autres enjeux aussi importants

² Le programme « Idmaj », a permis, jusqu'à juillet 2023, d'insérer près de 72.319 bénéficiaires. De même le programme « Tahfiz » a permis à 4.095 entreprises de bénéficier de ce programme avec une insertion de 10.474 personnes, soit une augmentation de 3% par rapport à la même période de 2022. Quant au programme « Taehil », il a permis à 10.548 chercheurs d'emploi de suivre un cycle de formation, soit une progression de 28% comparativement à la même période de 2022.

³ Il est à noter que le Gouvernement, à travers la loi de Finances pour l'année 2023, a mobilisé 2,25 milliards de dirhams au profit du programme «Awrach» dans la perspective d'atteindre l'objectif global de créer 250.000 emplois vers la fin de l'année 2023.

⁴ Ce programme offre un financement pouvant atteindre 1,2 million de dirhams avec un taux de 2% pour Damane Intelak et 1,75% HT pour Damane Intelak Al Moustatmir Al Qarawi.

tels que la gestion de l'eau et la transition énergétique qui s'érigent, désormais, au centre des chantiers stratégiques du pays.

Sur le plan énergétique, et eu égard à la priorité accordée au changement de paradigme énergétique national, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a donné Ses Hautes Directives, lors de la réunion de travail tenue le 22 novembre 2022, pour *l'accélération des projets du développement des énergies renouvelables, notamment les énergies solaire et éolienne, afin de renforcer la souveraineté énergétique du pays*, réduire les coûts de l'énergie et se positionner en tant qu'économie décarbonée dans les décennies à venir. Pour y parvenir, une dynamique de réformes juridiques, réglementaire et institutionnelles a été lancée entre 2022 et 2023, jalonnée par l'adoption de plusieurs lois et décrets et arrêtés ministériels relatifs, entre autres, à l'accès au réseau électrique moyenne tension, aux quantités d'énergie électrique produites à partir de sources d'énergie renouvelables pouvant être intégrées au réseau électrique moyenne tension, à l'autoproduction de l'énergie électrique, à la régulation du secteur de l'électricité et à la création de l'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité.... Il est à noter, dans ce cadre, que La filière de l'hydrogène vert s'est érigée comme l'une des priorités stratégiques du pays pour le développement de l'énergie propre et la décarbonation de l'économie. Sa Majesté le Roi Mohammed VI a dans ce sens, donné Ses Hautes Instructions lors de la réunion pour l'élaboration, dans les meilleurs délais, d'une "Offre Maroc" opérationnelle et incitative couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière de l'hydrogène vert au Maroc.

En termes de sécurité hydrique et d'accès à l'eau, le Maroc subit de manière accrue les effets des changements climatiques entraînant un stress hydrique structurel. Si les efforts entrepris par notre pays pour y remédier ont contribué à renforcer les fondements de la sécurité hydrique, en améliorant, notamment, l'accès à l'eau potable pour la population, avec, en 2022, un taux de 100% en milieu urbain et près de 98,5% en milieu rural, les périodes de sécheresse, de plus en plus fréquentes et intenses, entraînent une diminution progressive des ressources en eau. Confronté à cette situation, le pays a entrepris des mesures stratégiques pour s'adapter aux nouvelles conditions climatiques. Ces mesures intègrent des actions visant à accroître la capacité des barrages, à investir massivement dans le dessalement, à promouvoir des techniques économes en eau pour l'irrigation et à développer des projets structurants d'interconnexion entre les bassins hydrauliques excédentaires et déficitaires. Ces actions sont inscrites dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Irrigation (PNAEPI 2020-2027), qui a pour objectif d'assurer l'approvisionnement en eau et la sécurité hydrique à moyen et long terme. Parallèlement, le pays ajuste son projet du Plan National de l'Eau pour tenir compte de l'évolution future des ressources hydriques, tenant compte des tendances climatiques. Parallèlement, des efforts sont déployés pour améliorer la gouvernance du secteur de l'eau qui revêt un caractère stratégique pour le secteur.

Ce contexte, marqué par une multiplicité de défis à relever, offre également des opportunités à saisir à même de concrétiser les ambitions portées par notre pays en termes de développement et de prospérité partagée. A cet effet, **la transition digitale** amorcée par notre pays est porteuse de bienfaits incontournables en termes de stimulation de la croissance économique, de création des emplois, de promotion de l'innovation et d'amélioration de la compétitivité globale du pays. De même, partant des potentialités marines dont dispose le Maroc reflétées par un littoral étalé sur 3500 km, une Zone Économique Exclusive de 1,2 million de km² et une position géographique stratégique ouvrant sur la Méditerranée et l'Atlantique, les espaces marins et côtiers du Maroc sont amenés jouer un rôle davantage crucial dans la sécurité alimentaire et de développement socio-économique à l'échelles nationale et régionale. Conscient de ces potentialités, le Gouvernement marocain envisage de mettre en œuvre une *Stratégie Nationale d'Économie Bleue (SNEB)* axée sur la sécurité alimentaire nationale; le développement économique et la création d'emplois ; et la protection et l'exploitation durable des ressources naturelles. A cet égard, il est important de noter la création de la Commission interministérielle pour le développement de l'économie bleue (CIDEB), ce qui témoigne de l'engagement actif du Maroc dans la *transition vers une économie Bleue*, impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées selon un processus collaboratif et consultatif.

III. Poursuite du redressement des finances publiques dans un contexte national et international difficile

En dépit d'un contexte international et national contraignant exerçant une forte pression sur les finances publiques, en raison des mesures prises pour limiter ses répercussions, le Maroc a pu concilier entre son engagement de faire face aux pressions inflationnistes et la poursuite du déploiement des différentes réformes engagées, tout en veillant à restaurer les marges financières et assurer la soutenabilité des finances publiques.

L'analyse de *l'évolution du profil des finances publiques* du pays à la lumière des évolutions de ce contexte inédit fait état de plusieurs constats. Ainsi, en termes du suivi d'évolution des recettes publiques, il en ressort une croissance des recettes ordinaires de 3,3% en moyenne entre 2010 et 2021, soit une part de 20,4% du PIB. En 2022, les recettes ordinaires ont connu une progression exceptionnelle de 18,8% (avec une mobilisation de ressources financières importantes dans le cadre des mécanismes de financement innovants), représentant près de 22,9% du PIB. En effet, malgré une conjoncture internationale difficile et une faible production céréalière, les recettes fiscales ont affiché, néanmoins, une progression de 17,4% (hors TVA des collectivités territoriales) et ce, en dépit et ce, en dépit de l'effort déployé en matière de remboursement, dégrèvement et de restitution fiscaux qui ont porté sur un montant total de 17,7 milliards de dirhams contre 13,5 milliards de dirhams en 2021⁵.

S'agissant du comportement des dépenses globales, leur analyse a révélé un accroissement annuel moyen de 4,3% au titre de la période de 2010 à 2021. En 2022, ce taux s'est situé à 14,4%, imputable, essentiellement, aux effets cumulés de la crise sanitaire et de la hausse des prix des matières premières. Par composante, les dépenses courantes ont représenté 75,5% des dépenses publiques en 2022 contre 76,4% en 2021 et elles ont représenté respectivement 24,5% et 23,6% des dépenses d'investissement.

Il est signalé à cet égard que l'analyse détaillée des variations des dépenses ordinaires, au titre de l'année 2022, a fait ressortir plusieurs évolutions marquantes à savoir :

- ➔ Hausse des dépenses en biens et services de 7,2%, en raison de la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale et des engagements contenus dans le dialogue social. Durant la même année, la part des dépenses du personnel a ont enregistré une croissance de 5,2% ;
- ➔ Progression des charges de compensation de de 92,8% par rapport à l'année 2022, sous l'effet de la hausse des prix du gaz butane, qui a atteint 688 dollars la tonne en 2022, contre 587 dollars la tonne en 2021 ;
- ➔ Réalisation d'un ratio des charges en intérêts de la dette du Trésor par rapport au PIB avoisinant 2,2%, générées à hauteur de 82,6% par l'endettement intérieur. Il est important de mentionner que ce ratio a connu une tendance à la baisse au cours des dernières années, en s'établissant à 2,3% en moyenne entre 2010 et 2021, en lien avec la diminution des taux d'intérêt.

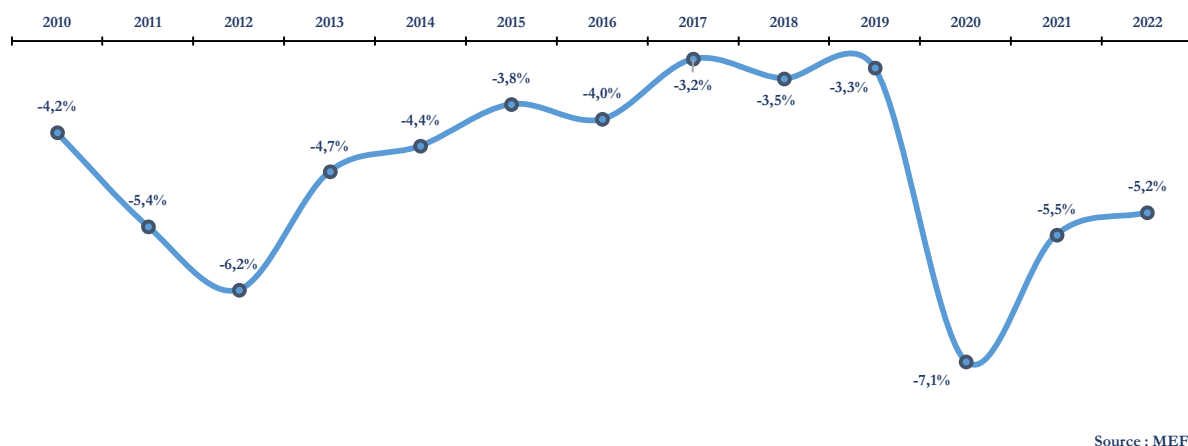
Dès lors, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes fiscales a connu une évolution positive durant les trois dernières années, pour se situer à 87,3% en 2022 après 85,7% en 2020 et un niveau moyen de 89,3% sur la période 2010- 2021.

Par ailleurs, les dépenses en investissement financées par le Budget Général de l'État se sont renforcées, en 2022, pour se situer à 7,1% du PIB et de 24,5% des dépenses globales contre respectivement 5,8% et 22,7% entre 2010 et 2021 et ce, au regard de l'adoption par le Gouvernement, au cours de la dernière décennie, des mesures visant à soutenir l'activité économique et à mettre en œuvre des projets d'infrastructures et des stratégies sectorielles.

Au regard de ces évolutions, le déficit budgétaire a amorcé, à partir de 2021, une amélioration en s'établissant à 5,2% du PIB en 2022 contre 5,5% en 2021 et 7,1% du PIB en 2020. Cet allègement

⁵ Rapport d'activité de la DGI, 2022.

du déficit budgétaire s'est concrétisé malgré l'effort budgétaire consenti pour faire face aux répercussions de la crise sanitaire, alléger l'effet de la remontée des prix des matières premières pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages et certains secteurs spécifiques de l'économie (transport, tourisme, agriculture), dynamiser l'économie et les entreprises ainsi que pour lancer des réformes sociales structurelles (protection sociale, santé et enseignement). Il est à noter dans ce cadre qu'au titre de l'année 2022 a été marquée par la mobilisation de dépenses supplémentaires qui ont dépassé les 40 milliards de dirhams afin de préserver, en particulier, le pouvoir d'achat des citoyens face à la vague inflationniste qu'a connue le monde et les effets de sécheresse.



Graphique 3 : Evolution du solde budgétaire en pourcentage du PIB

Dans le même sillage et afin de renforcer l'efficacité et la viabilité de ses finances publiques et favoriser une croissance plus forte et davantage inclusive, le Maroc poursuit le déploiement d'un ensemble de réformes ambitieuses lui permettant de se hisser à un nouveau palier de développement. Il s'agit, essentiellement, de la poursuite de la mise en œuvre de la loi cadre relative à la réforme fiscale, de l'accélération de la mise en œuvre de la réforme des Entreprises et Etablissements Publics, de la poursuite des réformes en faveur de la dynamisation des investissements publics et privés moyennant l'opérationnalisation de la Charte de l'Investissement et du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement, ainsi que du lancement des concertations pour l'amendement de la LOF...

Conformément aux Hautes Orientations Royales et aux engagements du Gouvernement et tout en tenant compte des évolutions des contextes national et international, le PLF 2024 s'est fixé quatre objectifs prioritaires à savoir :

- ➔ La mise en œuvre du programme de reconstruction et de mise à niveau générale des régions sinistrées par le séisme d'Al Haouz, ainsi que le renforcement des mesures de lutte contre les impacts conjoncturels ;
- ➔ La poursuite de la consolidation des fondements de l'État social ;
- ➔ La poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles ;
- ➔ Le renforcement de la soutenabilité des finances publiques.

Programme de reconstruction et de réhabilitation générale des zones touchées par le séisme d'Al-Haouz

Ce programme est articulé autour de quatre composantes principales :

- Le relogement des personnes impactées par le séisme, la reconstruction des logements et la réhabilitation des infrastructures ;
- Le désenclavement et la mise à niveau des territoires ;
- L'accélération de la résorption des déficits sociaux, notamment, dans les zones montagneuses affectées par le séisme ;
- L'encouragement de l'activité économique et de l'emploi ainsi que la valorisation des initiatives locales.

De plus, il sera procédé à la mise en place d'une plateforme de stockage de réserves d'urgence (tentes, couvertures, lits, médicaments, fournitures alimentaires, etc.) dans chaque région, dans le but de répondre immédiatement aux catastrophes naturelles.

Dans le cadre du premier pilier, une enveloppe de 22 milliards de dirhams sera mobilisée, dont :

- 8 milliards de dirhams pour les aides d'urgence aux familles et les aides pour la reconstruction et la mise à niveau des logements totalement ou partiellement endommagés. Il s'agit :
 - d'une allocation de 30.000 DH répartis sur 12 mois (2.500 dirhams) pour chaque famille impactée ;
 - d'une allocation de 140.000 DH par famille en faveur des familles dont les logements ont été complètement effondrés ;
 - d'une allocation de 80.000 DH par famille pour couvrir les travaux de réhabilitation des logements partiellement effondrés.
- 14 milliards de dirhams pour désenclaver les zones impactées par le séisme, réhabiliter les barrages et les stations d'eau endommagées par le séisme ainsi que les centres de santé et les établissements d'enseignement, relancer le tissu économique local et préserver le patrimoine culturel et les édifices religieux.

Dans le cadre du deuxième pilier, une enveloppe de 98 milliards de dirhams sera mobilisée pour le développement des infrastructures et la promotion des activités agricoles et touristiques dans les provinces en question, l'appui à l'émergence de centres ruraux intégrés et à la réhabilitation urbaine et des villes anciennes, ainsi que le renforcement de la qualité des services publics, notamment les marchés, les gares routières et les abattoirs.

Le financement du programme de reconstruction et de réhabilitation des régions touchées par le séisme de l'Al-Haouz provient de diverses sources à savoir le Fonds spécial pour la gestion des effets du séisme ayant touché le Royaume du Maroc, le Budget Général de l'État, les contributions des collectivités territoriales, le Fonds Hassan II et les aides internationales.

Pour garantir une gouvernance efficace de ce programme, une agence dédiée sera créée pour toute la période nécessaire à la réalisation complète du programme. Ses principales missions incluent le suivi de la distribution des aides financières, la mise en œuvre des projets de reconstruction et de réhabilitation, l'élaboration des projets de développement socio-économique, et la coordination entre les différents secteurs et parties prenantes concernées.

En termes de perspectives, et en tenant compte des hypothèses retenues pour l'année 2024, fondées sur une production céréalière de 75 millions de quintaux, un cours moyen du Brent de 80 dollars le baril, une parité euro-dollar de 1,08 et un accroissement de la demande étrangère adressée au Maroc (hors produits de phosphates et dérivés) de 2,9%, l'économie nationale devrait progresser de 3,7% pour un objectif de déficit budgétaire de 4% du PIB.